

COMMUNIQUE DE PRESSE

En renfort de sa permanence dédiée aux victimes (04.66.36.25.25), le Barreau de Nîmes participe à une défense nationale des victimes de violences intrafamiliales en répondant au **01.76.40.17.71** (24h/24h – 7j/7j).

Les avocats restent à vos côtés et à votre écoute.

Nîmes, le 14 avril 2020

Le Bâtonnier

